



- Conseil international du Café
- Comité des finances et de l'administration
- Comité des statistiques
- Comité des projets
- Comité de promotion et de développement des marchés
- Comité consultatif du secteur privé
- Groupe restreint du Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café

**Convocation de la 124<sup>e</sup> session  
du Conseil international du Café  
et des réunions connexes : 25 au 29 mars  
2019 à Nairobi (Kenya)**

**Renseignements préliminaires pour les  
participants \***

## TABLE DES MATIÈRES

I.	Introduction .....	2
II.	Lieu des réunions .....	2
III.	Séminaire sur la durabilité, cérémonie d'ouverture et disposition des places .....	2
IV.	Projet de programme.....	2
V.	Participation et coût .....	3
VI.	Pouvoirs .....	3
VII.	Admission des observateurs .....	3
VIII.	Inscription et liste des participants.....	4
IX.	Langues et documents .....	4
X.	Orateurs.....	5
XI.	Demandes de réunions.....	5
XII.	Information et média.....	6
XIII.	Visas, hébergement et voyage.....	6
XIV.	Exonération de responsabilité .....	7
XV.	Sûreté et sécurité .....	8
XVI.	Locaux des réunions et services.....	8
XVII.	Visiteurs au Kenya.....	8

- Annexe I : Programme provisoire  
Annexe II : Lettre type de pouvoir  
Annexe III : Modèle d'autorisation à représenter un Membre  
Annexe IV : Formulaire d'inscription pour les observateurs  
Annexe V : Liste des hôtels

\*Le présent document contient des informations sur la 124<sup>e</sup> session du Conseil international du Café et les réunions connexes qui étaient disponibles au moment de sa rédaction. Bien que tous les efforts aient été faits pour vérifier les informations fournies, le Secrétariat de l'OIC ne peut être tenu responsable d'éventuelles inexactitudes des tiers.

## I. INTRODUCTION

1. Le Directeur exécutif de l'Organisation internationale du Café (OIC) présente ses compliments et a l'honneur d'informer les Membres de l'OIC et les observateurs que la 124<sup>e</sup> session du Conseil international du Café et les réunions connexes se tiendront à Nairobi (Kenya) du 25 au 29 mars 2019.

2. A la suite des événements tragiques survenus à Nairobi le 15 janvier 2019, l'OIC souhaite informer les Membres et les observateurs que la sûreté et la sécurité des délégués de l'OIC sont de la plus haute importance pour le Gouvernement kenyan. Mme Monica Juma, Secrétaire de Cabinet au Ministère des affaires étrangères, a tenu une réunion d'information à l'intention des diplomates, et une [note verbale](#) a été communiquée par le Haut-Commissaire du Kenya au Royaume-Uni, M. Manoah Esipisu. Le Kenya demeure uni et résilient, et nous sommes tous encouragés à nous engager activement avec lui pour faire progresser la collaboration internationale.

## II. LIEU ET THÈME

3. La 124<sup>e</sup> session du Conseil international du Café et les réunions connexes se tiendront au Kenyatta International Convention Centre, Harambee Avenue, Nairobi (Kenya) 30746-00100. Tél : 00 254 20 3261000.

4. Le thème de la session est "Rentabilité : Consommation et productivité".

## III. SÉMINAIRE SUR LA DURABILITÉ, CÉRÉMONIE D'OUVERTURE ET DISPOSITION DES PLACES

5. Un séminaire sur la durabilité, intitulé "*Le café : dans quelle mesure notre avenir est-il durable ?*", organisé conjointement par l'OIC, le Gouvernement kenyan et *Global Coffee Platform*, réunissant d'éminents intervenants du secteur international du café et au-delà, aura lieu le **lundi 25 mars 2019**. Cet événement sera également ouvert au public et diffusé en direct sur les médias sociaux.

6. La cérémonie d'ouverture, réservée uniquement aux Membres, aux observateurs et aux invités, aura lieu le mardi 26 mars 2019 au matin.

7. Pour la cérémonie d'ouverture, la session du Conseil et les réunions des comités, les délégations seront assises selon l'ordre alphabétique anglais. Chaque délégation gouvernementale se verra attribuer une table pour le chef de délégation et des sièges pour les suppléants et les conseillers dans la rangée suivante. Des places spécialement identifiées seront disponibles pour les autres participants.

8. Il est rappelé aux délégués que les téléphones mobiles doivent être éteints ou mis en mode silencieux pendant toute la durée des débats.

#### **IV. PROJET DE PROGRAMME**

9. Les Membres qui souhaitent soumettre des documents pour distribution, suggérer d'autres questions à examiner ou faire des exposés pendant les réunions sont priés d'en aviser le Directeur exécutif par écrit **au plus tard le 22 février 2019**. Un programme actualisé de la semaine figure à l'annexe I, ainsi que l'ordre du jour détaillé du Conseil, des comités et des autres organes.

##### **Activités annexes**

10. Les Membres et observateurs sont chaleureusement invités à une réception de bienvenue dans la soirée du lundi 25 mars 2019, ainsi qu'à un dîner de clôture plus tard dans la semaine. D'autres manifestations parallèles sont prévues, ainsi que la visite d'une plantation de café le samedi 30 mars 2019.

11. De plus amples informations seront fournies sur le site Web dédié à la semaine, hébergé par le gouvernement du Kenya : <http://iconairobimeeting.com>.

#### **V. PARTICIPATION ET COÛT**

12. Les gouvernements participants, les observateurs, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales sont responsables des frais de participation de leurs délégués.

13. Veuillez noter que le déjeuner ne sera pas offert gratuitement aux délégués mais qu'un certain nombre de restaurants et de points de restauration sont disponibles dans le lieu de la réunion et à proximité.

#### **VI. POUVOIRS**

14. Conformément à l'article 3 du Règlement de l'Organisation, les pouvoirs des délégations Membres sont remis par écrit au Directeur exécutif. Chaque Membre désigne un représentant et un ou plusieurs suppléants. Un Membre peut également désigner un ou plusieurs conseillers auprès de sa délégation.

15. Les pouvoirs des représentants, suppléants et conseillers d'un Membre doivent être communiqués par écrit au Directeur exécutif par et sur papier à en-tête des autorités compétentes désignées par le Membre (c'est-à-dire le ministère ou l'organisme gouvernemental compétent du pays Membre, ou par un représentant de la Mission diplomatique du Membre concerné, soit dans le pays où se trouve le siège de l'Organisation, soit là où se tient la session). Les Membres sont priés de se concerter avec leurs autorités pour éviter de délivrer des pouvoirs en double.

16. Les Membres sont priés de veiller à ce que la liste complète de leurs pouvoirs parvienne à l'Organisation **au plus tard le 22 février 2019**. Un modèle de lettre figure à

l'annexe II. Des copies numérisées des pouvoirs peuvent être envoyées par courrier électronique au Secrétariat ([credentials@ico.org](mailto:credentials@ico.org)) et l'original envoyé dès que possible par la suite. Les délégations sont informées que la présentation en temps voulu des pouvoirs facilitera grandement le travail du Secrétariat de l'OIC.

17. Il est également rappelé aux Membres qu'en cas d'empêchement, conformément au paragraphe 2) de l'article 13 de l'Accord de 2007, tout Membre exportateur peut autoriser par écrit tout autre Membre exportateur, "tout Membre importateur peut autoriser par écrit tout autre Membre importateur à représenter ses intérêts et à exercer son droit de vote à toute réunion du Conseil". Un modèle d'autorisation figure à l'annexe III. Les lettres d'autorisation doivent être envoyées **au plus tard le 22 février 2019**. Des copies numérisées peuvent être envoyées par courrier électronique au Secrétariat ([credentials@ico.org](mailto:credentials@ico.org)).

## **VII. ADMISSION D'OBSERVATEURS**

18. Les observateurs invités des pays non membres, des organisations internationales et des associations du secteur privé figurant à l'annexe II du document [ICC-122-3](#) qui souhaitent assister à la session du Conseil et/ou aux autres réunions de l'OIC sont priés d'informer le Directeur exécutif des réunions précises auxquelles ils souhaitent assister. Un formulaire d'inscription des observateurs est joint à l'annexe IV et doit être envoyé à [credentials@ico.org](mailto:credentials@ico.org) **au plus tard le 22 février 2019**.

19. La date limite de demande du statut d'observateur par les organisations non gouvernementales ne figurant pas dans la liste de l'annexe II du document [ICC-122-3](#) est maintenant dépassée.

## **VIII. INSCRIPTION ET LISTE DES PARTICIPANTS**

20. Comme indiqué à l'article 3 du Règlement de l'Organisation, chaque Membre est représenté par un représentant, qui peut être assisté de suppléants et de conseillers. Chaque délégation a un chef de délégation. Tout suppléant ou conseiller peut agir en qualité de représentant sur instruction du chef de la délégation.

21. Le Bureau d'inscription sera ouvert de 14h00 à 18h00 le dimanche 24 mars et de 8h00 à 18h00 du lundi 25 mars 2019 à la fin de la session.

22. **Pour des raisons de sécurité, veuillez noter qu'en plus de présenter leurs pouvoirs à l'OIC, tous les délégués doivent enregistrer leur présence à l'avance auprès du Gouvernement kenyan afin d'être autorisés à accéder au Kenyatta International Convention Centre. Vous pouvez vous inscrire à l'adresse suivante : <https://accreditationkenya.com/ico>. Le nom d'utilisateur et le mot de passe pour accéder à cette section du site ont été fournis aux Membres et aux observateurs dans la communication électronique de l'OIC du 8 février 2019.**

## **Inscription des chefs d'État, ministres et ambassadeurs**

23. Il est fortement recommandé que les délégations soumettent à l'avance au Secrétariat les noms des chefs d'État, ministres ou ambassadeurs qui seront présents, afin d'accélérer la préparation de l'accès VIP et de minimiser les inconvénients.

## **Liste des participants**

24. Une liste provisoire des délégués sera disponible le premier jour de la session, qui sera révisée à une date ultérieure.

25. Les délégations sont priées d'informer, par écrit, le personnel du Bureau d'inscription ou le personnel de l'OIC sur place de toute modification ultérieure des informations figurant dans la liste provisoire des délégués, afin que les dossiers de la liste définitive des délégués puissent être tenus à jour et exacts.

## **IX. LANGUES ET DOCUMENTS**

26. Les langues officielles de l'organisation sont l'anglais, l'espagnol, le français et le portugais. Un service d'interprétation simultanée sera disponible.

27. Afin de réduire les dépenses et de minimiser l'impact sur l'environnement grâce à la numérisation, les documents des réunions seront distribués par voie électronique et un seul jeu de documents sera imprimé par délégation.

28. Le Kenyatta International Convention Centre dispose d'installations Wi-Fi gratuites et des prises électriques adéquates seront mises à la disposition des délégués pour utiliser et recharger leurs appareils. Une fois publiés, les ordres du jour et les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de l'OIC à l'adresse suivante: [http://www.ico.org/documents\\_f.asp](http://www.ico.org/documents_f.asp). Le mot de passe pour les documents confidentiels sera communiqué uniquement aux Membres.

29. Un programme actualisé sera publié chaque jour.

## **X. ORATEURS**

30. Afin de faciliter le travail des interprètes et du personnel du Secrétariat, les orateurs sont priés de soumettre à l'avance et le plus tôt possible le texte de leurs déclarations et/ou exposés au Secrétariat de l'OIC.

## **XI. DEMANDES DE RÉUNIONS**

31. Dans les limites des locaux et des services disponibles, tout sera mis en œuvre pour accueillir les groupes de délégations qui souhaiteraient se réunir. Les demandes pour de telles réunions doivent être adressées, le plus rapidement possible, à Mme Sarah Friend, Chargée du Secrétariat et des communications par courriel [friend@ico.org](mailto:friend@ico.org).

## **XII. INFORMATION ET MÉDIAS**

32. Les représentants des médias - presse écrite, photo, radio, télévision et cinéma, agences de presse et médias en ligne – peuvent demander leur accréditation auprès de [press@ico.org](mailto:press@ico.org)

33. Un point presse aura lieu à la clôture de la session du Conseil le vendredi 29 mars 2019.

34. Les points importants de la 124<sup>e</sup> session seront affichés sur les médias sociaux au cours de la semaine, sur #124ICOKenya.

## **XIII. VISAS, HÉBERGEMENT ET VOYAGE**

### **Se rendre au Kenya**

35. Les délégués sont responsables de l'obtention de leur visa d'entrée au Kenya. Les informations fournies dans le présent document n'ont qu'une valeur indicative. Un passeport en cours de validité, n'expirant pas avant au moins six mois à compter de la date d'arrivée, est requis pour entrer au Kenya. Un visa d'entrée en cours de validité est également requis pour la plupart des pays et peut être obtenu à l'avance auprès de l'ambassade/haut-commissariat du Kenya dans le pays de résidence du délégué. Pour plus ample information, consulter le site : <http://www.immigration.go.ke>. Noter que le Kenya a mis fin à la délivrance de visas à l'arrivée ; les délégués qui ont besoin d'un visa sont donc invités à en faire la demande en ligne via <http://evisa.go.ke>. Si nécessaire, mais dans des circonstances exceptionnelles, des visas peuvent être obtenus à l'aéroport international Jomo Kenyatta de Nairobi. Les frais sont de 50 dollars pour une entrée unique (simple).

36. À noter qu'un visa n'est pas requis pour les citoyens des pays ci-après : Bahamas, Barbade, Belize, Botswana, Brunéi Darussalam, Burundi, Chypre, Burundi, Dominique (à ne pas confondre avec la République dominicaine), Fidji, Ghana, Grenade, Jamaïque, Kiribati, Lesotho, Malawi, Malaisie (pour moins de 30 jours), Maldives, Maurice, Namibie, Nauru, Papouasie Nouvelle Guinée, Rwanda, Samoa, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, St. Kitts & Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Îles Salomon, Swaziland, Afrique du Sud (pour moins de 30 jours), Tanzanie, Trinité-et-Tobago, Tonga, Tuvalu, Ouganda, Vanuatu, Zambie et Zimbabwe. Voir catégorie 1 : <http://www.immigration.go.ke>

37. Les ressortissants des pays suivants ont besoin d'un visa de référence<sup>1</sup> obtenu à l'avance par l'intermédiaire d'une ambassade ou d'un haut-commissariat kenyan : Afghanistan, Arménie, Azerbaïdjan, Arménie, Azerbaïdjan, Érythrée, Iraq, Kosovo, Liban, Libye, République populaire démocratique de Corée, État palestinien, Somalie, Syrie, Tadjikistan et apatrides. Voir catégorie 3 : <https://www.immigration.go.ke/>.

---

<sup>1</sup> Un visa de référence est un visa pour lequel l'Organisation internationale du Café écrit une lettre à l'ambassade/haut-commissariat du Kenya/gouvernement du Kenya spécifiquement pour l'invité, afin qu'un visa lui soit délivré. Les ressortissants de ces pays n'ont peut-être pas suffisamment de relations diplomatiques avec le Kenya, d'où cette stipulation faite par le gouvernement du Kenya.

## Hébergement

38. Il incombe aux délégués de prendre leurs propres dispositions en matière d'hébergement.

39. Le Gouvernement kenyan a négocié des tarifs préférentiels pour les délégués de l'OIC auprès de six hôtels, dont les détails figurent à l'Annexe V. Les délégués sont invités de mentionner qu'ils participent à la 124<sup>e</sup> session du Conseil international du Café lorsqu'ils effectuent leur réservation.

40. Veuillez noter que le transport depuis/vers l'aéroport est gratuit pour les délégués séjournant aux hôtels dont la liste figure à l'annexe V uniquement. Un plus grand choix d'hôtels convenant à une gamme de budgets est disponible pour téléchargement à : <http://iconairobimeeting.com/accommodation>.

## Voyage aller et retour à l'aéroport

41. L'aéroport international Jomo Kenyatta (JKIA) de Nairobi est situé dans la banlieue d'Embakasi, à 15 kilomètres du quartier central des affaires de Nairobi.

42. Le transport depuis/vers l'aéroport ne sera assuré que pour **les délégués séjournant dans les hôtels énumérés à l'annexe V**. Malheureusement, le transport ne sera pas assuré pour les délégués séjournant dans d'autres hôtels.

## Vaccinations

43. Un certificat de vaccination contre la fièvre jaune n'est exigé que si les délégués arrivent au Kenya en provenance d'un pays présentant un risque de transmission de la fièvre jaune. Des informations utiles peuvent être obtenues sur le site web dédié à l'événement : <http://iconairobimeeting.com/vaccinations/>

## XIV. EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ

44. Les délégués sont responsables de leur propre sécurité à tout moment.

45. Il est conseillé aux délégués de ne pas laisser leurs porte-documents et autres articles personnels sans surveillance.

46. L'OIC décline toute responsabilité et exclut expressément toute responsabilité pour :

- Perte ou détérioration d'objets de valeur ou d'effets personnels perdus ou laissés dans le lieu de la réunion par le délégué dans le cadre de ses fonctions.
- Décès ou dommages corporels subis par le délégué dans le cadre de ses fonctions.

47. Au cas peu probable où la 124<sup>e</sup> session du Conseil international du Café et les réunions connexes seraient annulées ou reportées en raison de circonstances indépendantes de la volonté de l'OIC, l'OIC ne sera pas responsable des frais encourus par le participant à l'événement.

## **XV. SÛRETÉ ET LA SÉCURITÉ**

48. Il est rappelé aux délégués de consulter leur gouvernement respectif pour obtenir les derniers conseils de voyage pour le Kenya.

## **XVI. LOCAUX DES RÉUNIONS ET SERVICES**

49. Les facilités ci-après sont disponibles sur le lieu des réunions :

- Centre d'affaires
- Parking
- Services de traiteur.

## **XVII. VISITEURS AU KENYA**

### **Informations d'ordre général**

50. La République du Kenya est située sur la côte orientale de l'Afrique et est traversée par l'équateur. C'est un pays aux paysages saisissants, allant du Mont Kenya enneigé aux riches terres agricoles, aux déserts du nord et aux plages de sable tropicales de la côte occidentale de l'océan Indien et des rives des lacs Turkana et Victoria. Le Kenya est bordé par la Somalie au nord-est, l'Éthiopie et le Sud-Soudan au nord, l'Ouganda à l'ouest, la Tanzanie au sud et l'océan Indien à l'est. La capitale du Kenya est Nairobi, avec une population d'environ 4 millions. Les autres grandes villes sont Mombasa, le principal port maritime de l'océan Indien, et Kisumu sur le lac Victoria. Le Kenya est l'une des destinations touristiques les plus populaires du monde, attirant des millions de touristes ces dernières années. Le pays offre de nombreux sites touristiques attrayants, une culture riche, une diversité biologique, une grande diversité géographique et des paysages allant des belles plages aux réserves fauniques et aux sites archéologiques.

### **Fuseau horaire**

51. Au Kenya, l'heure est à GMT + 3.

### **Climat**

52. La température moyenne dans la capitale, Nairobi, en mars est de 21°C, avec des maximas de 27°C et des minima de 14°C la nuit.



## **Électricité**

53. Le courant électrique au Kenya est 220 - 240 Volts, 50 Hertz. À noter que le Kenya utilise des prises murales 13A 3 (carrées).

## **Langue officielle**

54. La langue officielle de la République du Kenya est l'anglais et la langue nationale est le swahili.

## **Monnaie et services bancaires**

55. La monnaie officielle de la République du Kenya est le shilling kenyan (KES). Les taux de change actuels sont approximativement : 1 dollar = KES 102, 1 euro = KES 116. Pour plus d'informations, voir : <https://www.centralbank.go.ke/rates/forex-exchange-rates>. Les devises étrangères peuvent être changées à l'aéroport, qui dispose d'un service 24 heures sur 24, ainsi que dans les banques et les bureaux de change de devises étrangères.

56. Les banques offrant des services de guichets automatiques dans les grands centres de la ville sont ouvertes de 9 h à 16 h du lundi au vendredi et de 9 h à 12 h le samedi. Certains centres commerciaux ont des banques qui fonctionnent le dimanche et les jours fériés. Toutefois, les services de guichets automatiques sont plus largement disponibles à des kiosques désignés dans les divers centres commerciaux et dans certaines boutiques de proximité de stations-service/postes d'essence.

57. Les chèques de voyage sont acceptés dans la plupart des banques, bureaux de change, hôtels et magasins des grands centres commerciaux.

58. Le pourboire est apprécié, cependant, le service est compris dans la plupart des hôtels/restaurants

**124<sup>th</sup> Session of the International Coffee Council and associated meetings**  
**March 2019, Nairobi, Kenya**  
**Provisional programme: as of 8 February 2019**

<b>Sunday, 24 March</b>		<b>Room</b>	<b>Open to</b>	<b>Notes</b>
14:00 – 18:00	Registration opens	Kenyatta International Convention Centre	ICO Members and observers	
<b>Monday, 25 March</b>		<b>Room</b>	<b>Open to</b>	<b>Notes</b>
08:00 onwards	Registration	Reception	ICO Members and registered participants	Accreditation/registration of delegates throughout the day.
08:30 – 09:30	Briefing meeting		Restricted	Chairs and invited Members
09:30 – 11:00	Sustainability Seminar		ICO Members, and registered participants	
11:00 – 11:30	Coffee break/exhibition			
11:30 – 13:00	Sustainability Seminar		ICO Members and registered participants	
13:00 – 14:30	Lunch and exhibition			A selection of restaurants/catering outlets are available in and near the venue
14:30 – 17:00	Sustainability Seminar		ICO Members and registered participants	
19:00 –	Welcome reception			
<b>Tuesday, 26 March</b>		<b>Room</b>	<b>Open to</b>	<b>Notes</b>
08:00 onwards	Registration	Reception	ICO Members and observers	Accreditation/registration of ICO delegates throughout the day.
09:00 – 10:30	Coordination meetings		Exporting countries Importing countries	
10:30 – 11:00	Coffee break			
11:00 – 13:00	Opening Ceremony		ICO Members and observers	<i>Including welcome address from the President of Kenya</i>
13:00 – 14:30	Lunch and exhibition			
14:30 – 16:00	Council		ICO Members and observers	1. Draft Agenda 2. Admission of Observers 3. Votes and credentials 4. Membership of the ICA 2007 5. Programme of Activities
16:00 – 16:30	Coffee break			
16:30 – 18:00	Finance and Administration Committee		ICO Members only	

<b>Wednesday, 27 March</b>		<b>Room</b>	<b>Open to</b>	<b>Notes</b>
09:30 – 11:00	Finance and Administration Committee		ICO Members only	
11:00 – 11:30	Coffee break/exhibition			
11:30 – 13:00	Statistics Committee		ICO Members and observers	
13:00 – 14:30	Lunch and Exhibition			
14:30 – 15:30	Projects Committee		ICO Members and observers	
15:30 – 16:00	Coffee break/exhibition			
16:00 – 17:00	Promotion and Market Development Committee		ICO Members and observers	
17:00 – 18:00	Private Sector Consultative Board		ICO and PSCB Members	No interpretation
<b>Thursday, 28 March</b>		<b>Room</b>	<b>Open to</b>	<b>Notes</b>
09:30 – 11:00	Council		ICO Members and observers	6. Coffee Market Report 7. Implementation of Resolution 465 on coffee price levels
11:00 – 11:30	Coffee break/exhibition			
11:30 – 13:00	Council		ICO Members and observers	8. Studies and reports
13:00 – 14:30	Lunch and Exhibition			
14:30 – 17:00	Council		ICO Members and observers	9. National coffee policies 10. Report on the implementation of MOUs
17:00 – 18:00	Core Group			
19:00 -	Closing Dinner			To be confirmed
<b>Friday, 29 March</b>		<b>Room</b>	<b>Open to</b>	<b>Notes</b>
09:30 – 11:00	Council		ICO Members and observers	11. Report of Chairs of ICO bodies 12. Outcome from the Sustainability Seminar
11:00 – 11:30	Coffee and exhibition			
11:30 – 13:00	Council		ICO Members and observers	13. Finance & Admin. Matters 14. Special Fund 15. World Coffee Conference 16. 125 <sup>th</sup> Session of the ICC 17. Other business
13:00 – 13:30	Press briefing		Press	
13:00 – 14:30	Lunch			
19:00 -	Closing Dinner			To be confirmed
<b>Saturday 30 March</b>				
Times to be confirmed	Visit to Coffee Plantation		ICO Members and observers	To be confirmed

**Notes:**

Parts in green are events also open to public (registered participants) and through live streaming where possible.

**LETTRE TYPE DE POUVOIR**

**Veillez envoyer vos pouvoirs sur papier à en-tête à  
[credentials@ico.org](mailto:credentials@ico.org) avant le 22 février 2019**

[Date]

M. José Sette  
Directeur exécutif  
Organisation internationale du Café  
222 Gray's Inn Road  
London WC1X 8HB

Cher monsieur,

**124<sup>e</sup> session du Conseil international du Café et les réunions connexes**  
(Nairobi, 25 au 29 mars 2019)

J'ai l'honneur de vous informer que [pays] sera représenté à la 124<sup>e</sup> session du Conseil international du Café et des réunions connexes qui auront lieu à Nairobi du 25 au 29 mars 2019

[Nom] Représentant (une seule personne)

[Titre]

[Organisation]

[Nom] Suppléant(s)

[Titre]

[Organisation]

[Nom] Conseiller(s)

[Titre]

[Organisation]

Veillez agréer, Monsieur, les assurances de ma haute considération.

[Signature]\*

[Nom]

[Titre]

*\* Doit être signé par les autorités compétentes du pays Membre (par exemple, le ministère approprié ou une instance gouvernementale du pays Membre, ou par un représentant de la mission diplomatique du Membre concerné, soit dans le pays où siège l'Organisation, soit dans le pays où la session a lieu).*

ANNEXE III

**MODÈLE D'AUTORISATION À REPRÉSENTER LES INTÉRÊTS D'UN MEMBRE  
ET À EXERCER SON DROIT DE VOTE**

**Veillez envoyer votre autorisation à  
[credentials@ico.org](mailto:credentials@ico.org) avant le 22 février 2019**

[Date]

M. José Sette  
Directeur exécutif  
Organisation internationale du Café  
222 Gray's Inn Road  
London WC1X 8HB

Cher Monsieur,

**124<sup>e</sup> session du Conseil international du Café et les réunions connexes**  
(Nairobi, 25 au 29 mars 2019)

J'ai l'honneur de vous informer que mon gouvernement ne sera pas représenté à la 124<sup>e</sup> session mais qu'il a autorisé [*insérer le nom d'un autre pays Membre*] à représenter ses intérêts et à exercer son droit de vote à la 124<sup>e</sup> session du Conseil international du Café du 25 au 29 mars 2019.

Veillez agréer, Monsieur, les assurances de ma haute considération.

[Signature]\*

[Nom]

[Titre]

[Pays Membre]

\* Doit être signé par les autorités compétentes du pays Membre.

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION POUR LES OBSERVATEURS**  
**124<sup>e</sup> session du Conseil international du Café et les réunions connexes**  
**25 au 29 mars 2019, Nairobi**

Veuillez renvoyer ce formulaire à [credentials@ico.org](mailto:credentials@ico.org) avant le 22 février 2019

<b>Catégorie de délégation</b> (Cocher la case appropriée) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pays non-membre <input type="checkbox"/></li> <li>• Organisation internationale <input type="checkbox"/></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Association du CCSP <input type="checkbox"/></li> <li>• Autres (Veuillez préciser) <input type="checkbox"/></li> </ul> <p align="center">-----</p>
---	---

<b>J'assisterai aux réunions/manifestations suivantes qui auront lieu à Nairobi, en mars 2019</b> (Cocher la case appropriée) :	
• Atelier sur la durabilité – <i>Membres de l'OIC, observateurs et participants inscrits</i>	<input type="checkbox"/>
• 124 <sup>e</sup> session du Conseil international du Café – <i>Membres de l'OIC et observateurs accrédités</i>	<input type="checkbox"/>
• Comité des statistiques – <i>Membres de l'OIC et observateurs</i>	<input type="checkbox"/>
• Comité des projets – <i>Membres de l'OIC et observateurs</i>	<input type="checkbox"/>
• Comité de promotion et de développement des marchés – <i>Membres de l'OIC et observateurs</i>	<input type="checkbox"/>
• Comité consultatif du secteur privé – <i>cette réunion est ouverte uniquement aux membres du CCSP et aux Membres de l'OIC</i>	<input type="checkbox"/>
• Groupe restreint du Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café – <i>Membres de l'OIC et observateurs</i>	<input type="checkbox"/>

M. / Mme / Mlle : ..... Prénom : .....

Nom : .....

Nom à inscrire sur le badge d'inscription : .....

Titre officiel : .....

Organisation / Compagnie : .....

Adresse : .....

Pays : ..... Téléphone : .....

Courriel : .....

## ANNEXE V

## LISTE DES HÔTELS

Tous les prix indiqués reflètent les tarifs préférentiels négociés pour les délégués de l'OIC.  
Veuillez noter que le transport est fourni uniquement aux délégués qui séjournent dans les hôtels suivants

Nom de l'hôtel	Classification	Type de chambre	Tarif	Salle(s) de réunion	Distance du lieu des réunions
Inter-Continental	★★★★★	Superior Single	US\$200	11 salles de conférence	0,55km
		Superior Double	US\$230		
		Single Club	US\$260		
		Superior Suite	US\$450		
		Deluxe Suite	US\$650		
		Executive Suite	US\$250		
Sarova Stanley	★★★★★	Standard Single	US\$150	2 salles de conférence	0,5km
		Standard Double	US\$180		
		Club Room Single	US\$190		
		Club Room Double	US\$220		
The Panafric		Standard Single	US\$140		3,4km
		Standard Double	US\$175		
		Executive Single	US\$170		
		Executive Double	US\$210		
The Hilton Nairobi	★★★★★	Standard Single	US\$115	6 salles de conférence	0,1km
		Standard Double	US\$155		
Nairobi Safari Club	★★★★★	Executive Suite	US\$150	6 salles de conférence	1km
		Panorama Suite	US\$150		
The Serena Hotel		The Serena	US\$255	2 salles de conférence	2,1km



**Conseil international du Café**

124<sup>e</sup> session  
25 – 29 mars 2019  
Nairobi (Kenya)

**Ordre du jour provisoire**

<b>Point</b>	<b>Document</b>
<b>1. Ordre du jour – à adopter</b>	ICC-124-0 Rev. 1
<b>2. Admission d'observateurs – à décider</b>	ICC-124-2
Le Conseil se prononcera sur l'acceptation d'observateurs et désignera les points de l'ordre du jour du Conseil et des autres organes de l'OIC qui seront ouverts aux observateurs admis.	
<b>3. Voix et pouvoirs – à examiner et, le cas échéant, à approuver</b>	
<b>3.1 Voix pour l'année caféière 2018/19</b>	<a href="#">ICC-124-1</a>
Le Directeur exécutif fera rapport.	
<b>3.2 Pouvoirs</b>	verbal
La Présidente examinera les pouvoirs avec l'aide du Secrétariat et fera rapport au Conseil.	
<b>4. Participation à l'Accord international de 2007 sur le Café - à noter</b>	ICC-124-3
Le Directeur exécutif présentera une mise à jour de la participation à l'accord, y compris le dialogue avec les non-membres et la mise en œuvre de la Résolution 466.	
<b>5. Programme des activités – à noter</b>	verbal
Le Directeur exécutif présentera la Rétrospective 2017/18 et fera le point sur le programme des activités 2018/19.	



- 6. Rapport sur le marché du café – à noter** Rapport sur le marché du café – février 2019
- L'Économiste en chef présentera une analyse de la situation du marché.
- 7. Application de la Résolution 465 sur le niveau des prix du café - à noter** FA-206/19
- Le Chef des opérations fera rapport sur l'application de la Résolution 465 sur le niveau des prix du café.
- M. Jeffrey Sachs fera le point sur ses recherches : Analyse économique et politique visant à améliorer les revenus des petits caféiculteurs. verbal
- 8. Études et rapports – à examiner**
- Comme le prévoit le Programme des activités pour 2018/19, le Conseil examinera les études et rapports suivants :
- Impact de la faiblesse des prix du café sur les Membres exportateurs ICC-124-4
  - Marchés à terme du café : Rôle des négociants non commerciaux ICC-124-5
  - La rentabilité de la culture du café dans certains pays de l'Amérique latine ICC-124-6
  - Profil de pays sur le café : Kenya ICC-124-7
  - Profil de pays sur le café : Ouganda ICC-124-8
  - Profil de pays sur le café : Viet Nam ICC-124-9
- 9. Politiques nationales en matière de café – à noter** verbal
- Les Membres sont invités à signaler les changements intervenus dans les politiques du café dans leur pays et à fournir des déclarations et autres informations pour distribution.
- M. Hugo Hernández, Directeur exécutif du Conseil du café d'El Salvador, fera une présentation sur la résurgence de la culture du café au Salvador.
- 10. Rapport sur la mise en œuvre des protocoles d'accord - à noter** verbal
- Le Directeur exécutif, avec la contribution des représentants des partenaires, fera rapport sur les actions découlant des protocoles d'accord conclus avec :

- *Global Coffee Platform*, notamment la mise en œuvre du projet Delta
- L'Association africaine des cafés fins
- *Sustainable Coffee Challenge*, sous les auspices de la *Conservation International Foundation*
- *International Women's Coffee Alliance*

## **11. Rapports des présidents des organes de l'OIC ci-après – à noter**

### **11.1 Comité des projets** verbal

#### **11.1.1 Projets soumis à l'approbation du Conseil - à examiner et, le cas échéant, à approuver**

Le Conseil examinera les recommandations du Comité des projets sur la nouvelle proposition de projet suivante :

Amélioration de l'accès des petits caféiculteurs au financement pour la mise en place d'une filière café durable au Viet Nam PJ-134/19

### **11.2 Comité des statistiques** verbal

#### **11.2.1 Parts de marché et coefficients de pondération pour le calcul des prix de groupe et des prix composés à partir du 1 octobre 2019** SC-90/19

### **11.3 Comité de promotion et de développement des marchés** verbal

#### **11.3.1 Journée internationale du Café** verbal

Le rapport comprendra un aperçu du thème, des activités et de la promotion de la Journée internationale du Café 2019.

### **11.4 Comité consultatif du secteur privé** verbal

### **11.5 Groupe restreint du Forum consultatif**

## **12. Résultats du séminaire sur la durabilité - à noter** verbal

Le Directeur exécutif, avec la contribution des représentants des partenaires, rendra compte des résultats du séminaire de l'OIC sur la durabilité, qui se tiendra le lundi 25 mars 2019.

### **13. Questions financières et administratives**

- 13.1 Comité des finances et de l'administration – à examiner** FA-198/19  
FA-203/19

Le Président du Comité des finances et de l'administration fera rapport sur la réunion du Comité, notamment sur l'état des finances de l'Organisation et le projet de budget administratif pour l'exercice 2019/20.

- 13.2 Comptes administratifs de l'Organisation pour l'exercice 2017/18 et Rapport du vérificateur – à examiner et, le cas échéant, à approuver** FA-199/19

- 13.3 Comptes du Fonds spécial et rapport du vérificateur – à examiner et, le cas échéant, à approuver** FA-200/19

Les comptes du Fonds spécial et le rapport du vérificateur seront soumis à l'approbation des Membres exportateurs.

- 13.4 Fonds de promotion – à noter** FA-201/19

Comme décidé en septembre 2010, les comptes du Fonds de promotion ne seront pas vérifiés mais seront diffusés pour information des Membres exportateurs.

- 13.5 Barème des traitements et assiette des contributions au Fonds de prévoyance pour les agents des services généraux et les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur - à examiner et, le cas échéant, à approuver** FA-204/19  
FA-205/19

- 13.6 Avenir de l'Accord de 2007 - à examiner** FA-206/19

L'article 48 de l'Accord de 2007 prévoit que le Conseil peut examiner la possibilité de proroger l'Accord de 2007 ou de négocier un nouvel Accord. La Présidente du Comité des finances et de l'administration exposera les principales options pour l'avenir de l'Accord de 2007.

- 14. Fonds spécial – à noter** verbal

Le porte-parole des Membres exportateurs fera rapport sur les progrès réalisés dans l'utilisation du Fonds spécial pour promouvoir la consommation intérieure dans les pays exportateurs.

**15. Conférence mondiale du Café – à noter** verbal

Un représentant de l'Inde fera le point sur les préparatifs de la cinquième Conférence mondiale du Café et de la 127<sup>e</sup> session du Conseil international du Café, qui se tiendront du 11 au 17 septembre 2020 à Bangalore (Inde).

**16. 125<sup>e</sup> session du Conseil international du Café – à examiner** verbal

Le Directeur exécutif présentera un aperçu de la structure et de l'objet de la 125<sup>e</sup> session du Conseil international du Café et des réunions connexes, qui se tiendront du 23 au 27 septembre 2019 à l'Organisation maritime internationale à Londres (Royaume-Uni).

**17. Questions diverses – à noter** verbal

**Clôture**



**Comité des finances et de l'administration**  
33<sup>e</sup> réunion  
26 et 27 mars 2019  
Nairobi (Kenya)

**Ordre du jour provisoire**

<b>Point</b>	<b>Document</b>
<b>1. Ordre du jour provisoire – à adopter</b>	FA-197/19
<b>2. Rapport de la réunion intercession du 24 janvier 2019 – à examiner, et le cas échéant, à approuver</b>	FA-196/19
<b>3. État des finances – à noter</b>	FA-198/19
Le Chef du Service financier et administratif fera rapport sur la situation des finances actuelle.	
<b>4. Comptes administratifs pour l'exercice 2017/18</b>	
<b>4.1 Comptes administratifs de l'Organisation et Rapport du vérificateur – à examiner, et le cas échéant, à recommander pour approbation</b>	FA-199/19
L'article 14 du Règlement de l'Organisation dispose que le Comité examine les états de compte et les rapports de vérification et les soumet au Conseil pour qu'il les approuve et les publie avec les observations qu'il juge appropriées.	
<b>4.2 Comptes du Fonds spécial et rapport du vérificateur – à examiner, et le cas échéant, à recommander pour approbation</b>	FA-200/19
Les comptes du Fonds spécial et le rapport du vérificateur seront examinés par le Comité et soumis à l'approbation des Membres exportateurs.	
<b>4.3 Fonds de promotion – à noter</b>	FA-201/19
Comme décidé en septembre 2010, les comptes du Fonds de promotion ne seront pas vérifiés mais seront publiés pour information.	

**5. Examen de l'Accord international de 2007 sur le Café - à examiner** FA-202/19

Conformément aux dispositions du paragraphe 1 de l'article 48 de l'Accord international de 2007 sur le Café, l'Accord vient à expiration le 2 février 2021. Le paragraphe 3 du même article dispose que le Conseil peut décider de proroger le présent Accord au-delà de sa date d'expiration pour une ou plusieurs périodes successives ne dépassant pas huit ans au total, tandis que le paragraphe 4 dispose que le Conseil peut à tout moment décider de le résilier. Le Directeur exécutif exposera les principales options pour l'avenir de l'Accord de 2007.

**6. Projet de budget administratif pour l'exercice 2019/20 – à examiner** FA-203/19

Le Comité examinera le projet de budget administratif pour l'exercice 2019/20.

**7. Rapport sur l'application de la Résolution 465 sur le niveau des prix du café - à noter** FA-206/19

Le Chef des opérations fera rapport.

**8. Rapport sur la mise en œuvre de la Résolution 466 sur les Membres ayant des arriérés persistants - à examiner** verbal

Le Directeur exécutif fera rapport.

**9. Barème des traitements et assiette des contributions au Fonds de prévoyance – à examiner et recommander pour approbation** FA-204/19  
FA-205/19

Le Comité examinera les propositions de révision du barème des traitements et de l'assiette des contributions au Fonds de prévoyance pour les agents des services généraux et les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur.

**10. Manuel à l'intention des membres du Comité des finances et de l'administration - à examiner et, le cas échéant, à approuver** FA-207/19

Le Chef du Service financier et administratif fera rapport.

**11. Questions diverses – à examiner** verbal

**12. Réunions futures – à noter** verbal

Les Membres sont invités à proposer des questions aux fins d'examen à la prochaine réunion.

La prochaine réunion se tiendra du 23 au 27 septembre 2019 à Londres (Royaume-Uni) pendant la 125<sup>e</sup> session du Conseil.

<b>REFERENCE DOCUMENTS</b>
<u>Financial Rules and Financial Regulations of the International Coffee Organization</u>
<u>Rules of the International Coffee Organization</u>
<u>Terms of reference for the Finance and Administration Committee (Annex V)</u>
<u>International Coffee Agreement 2007 (ICA 2007)</u>



**Comité des statistiques**

16<sup>e</sup> réunion

27 mars 2019 (11h30)

Nairobi (Kenya)

**Ordre du jour provisoire**

**Point**

**Document**

1. **Ordre du jour provisoire – à adopter** SC-89/19 Rev. 1

2. **Rapport de la réunion du 19 septembre 2018 – à examiner et, le cas échéant, à approuver** SC-88/18

3. **Estimation de la population mondiale de caféiculteurs par origine – à noter** verbal

Le représentant d'Enveritas, M. David Browning, fera un exposé sur l'estimation de la population mondiale de caféiculteurs par origine.

4. **Règlement sur les statistiques – Prix indicatifs – à examiner et, le cas échéant, à approuver** SC-90/19

Le Règlement sur les statistiques dispose que les coefficients de pondération de chaque groupe de café permettant de calculer le prix indicatif composé de l'OIC sont passés en revue tous les deux ans (voir annexe 1 du document ICC-105-17 Add. 2).

5. **Article 2 de l'Accord de 2007 : Facteurs de conversion du café torréfié, décaféiné, liquide et soluble – à examiner** SC-91/19

L'article 2 de l'Accord de 2007 dispose que le Conseil passe en revue, dès que possible après l'entrée en vigueur de l'Accord et à intervalles de trois ans, les facteurs de conversion des types de café énumérés à l'annexe I de l'Accord de 2007. La dernière révision des facteurs de conversion a eu lieu en mars 2016 (voir SC-42/14). Le Chef des opérations fera rapport.



- 6. Rapport sur le respect du Règlement sur les statistiques et des nouveaux indicateurs du respect du règlement – à examiner et, le cas échéant, à approuver** SC-92/19

Le Chef des statistiques présentera un rapport sur le respect par les Membres du Règlement sur les statistiques pour l'année caféière 2017/18 en utilisant le nouveau cadre des indicateurs du respect du règlement.

- 7. Données sur le secteur du café : Règlement sur les statistiques et bonnes pratiques – à noter** verbal

Le Comité recevra un exposé du Kenya sur les données relatives au secteur du café de ce pays en ce qui concerne le respect du Règlement sur les statistiques.

- 8. Formation des Membres au Règlement sur les statistiques – à noter** verbal

Les Membres seront invités à prendre note des résultats de la formation sur le Règlement sur les statistiques qui a eu lieu depuis la dernière réunion.

- 9. Table ronde sur les statistiques – à noter** verbal

Les Membres seront invités à prendre note des résultats des tables rondes sur les statistiques organisées au cours du premier semestre de l'année caféière 2018/19.

- 10. Questions diverses – à examiner** verbal

- 11. Date de la prochaine réunion – à noter** verbal

La prochaine réunion aura lieu à Londres (Royaume-Uni), pendant la 125<sup>e</sup> session du Conseil international du Café.



**Comité des projets**  
17<sup>e</sup> réunion  
27 mars 2019 (14h30)  
Nairobi (Kenya)

**Ordre du jour provisoire**

Point	Document
1. <b>Ordre du jour provisoire – à adopter</b>	PJ-130/19
2. <b>Rapport de la réunion du 18 septembre 2018 – à examiner et, le cas échéant, à approuver</b>	<a href="#">PJ-129/18</a>
3. <b>Suivi et évaluation des projets</b>	verbal
L'Économiste en chef fera rapport sur la mise en œuvre du projet ci-après, parrainé par Sucafina S.A. :	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Promotion d'un secteur du café durable au Burundi</li></ul>	
3.1 <b>Application de la Résolution 465 – à examiner</b>	verbal
Le Chef des opérations présentera trois notes de projet préparées en vue de mobiliser des ressources pour mettre en œuvre les décisions contenues dans la Résolution 465 sur le niveau des prix du café et rendra compte des négociations en cours avec les donateurs potentiels des secteurs public et privé.	
3.1.1 <b>Énoncé de projet : Dialogue structuré à l'échelle du secteur pour faire face à la crise des prix du café</b>	à suivre
Proposition visant à identifier et à mettre en œuvre des propositions novatrices minimisant l'impact négatif de la faiblesse des prix du café sur les petits caféiculteurs et favorisant la durabilité à long terme du secteur.	

**3.1.2 Énoncé de projet : Étude comparative mondiale de la production de café** à suivre

Proposition visant à collecter et à traiter des données indépendantes, objectives et comparables au niveau international sur les coûts de production du café et les systèmes de production.

**3.1.3 Énoncé de projet : Plan de communication global** à suivre

Proposition d'élaboration et de mise en œuvre d'un plan de communication global sur la réalité économique de la filière café, du producteur au consommateur final.

**3.2 Proposition de projet du Viet Nam - à examiner et, le cas échéant, à recommander pour approbation** à suivre

L'Économiste en chef présentera une nouvelle proposition de projet sur "L'amélioration de l'accès des petits caféiculteurs au financement pour la mise en place d'une filière café durable au Viet Nam".

**3.3 PROMECAFFÉ – à noter** verbal

Le représentant de PROMECAFFÉ fera un exposé sur l'état d'avancement du projet en cours sur la consommation intérieure financé par le Fonds spécial.

**3.4 Organisation interafricaine du Café – Promotion de la consommation de café en Afrique – à noter** à suivre

Le Secrétaire général de l'Organisation interafricaine du Café présentera les grandes lignes du projet visant à accroître la consommation de café dans certains pays africains, qui sera financé par le Fonds spécial.

**4. Activités de coopération**

**4.1 Projet Delta : Comblent l'écart dans la mesure en temps réel des performances de la durabilité – à noter** à suivre

Un rapport de situation sur la mise en œuvre du projet Delta sera présenté.

**5. Questions diverses – à examiner** verbal

Les Membres seront invités à suggérer des questions à examiner à la prochaine réunion.

**6. Date de la prochaine réunion – à noter** verbal

La prochaine réunion aura lieu à Londres (Royaume-Uni) pendant la 125<sup>e</sup> session du Conseil.

**DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE**

[Mandat du Comité des projets \(annexe III\)](#)



**Comité de promotion et de développement  
des marchés**

17<sup>e</sup> réunion  
27 mars 2019 (16h00)  
Nairobi (Kenya)

**Ordre du jour provisoire**

**Point**

**Document**

1. **Ordre du jour – à adopter** PM-60/19 Rev. 1
2. **Rapport de la réunion du 19 septembre 2018 – à examiner, et le cas échéant, à approuver** [PM-59/18](#)
3. **Journée internationale du Café – à noter** verbal

Le Chef des opérations fera rapport sur le thème, les activités et la promotion de la Journée internationale du Café 2019.

**4. Promotion de la consommation et développement des marchés**

- 4.1 **Innovation et marketing intégratif, moteur d'une croissance durable du marché du café. L'exemple *Colombia Toma Café* – à noter** verbal

Les Membres entendront une présentation interactive de Mme Ana Sierra - propriétaire et responsable de *Integrative Marketing* - sur l'expérience et les leçons tirées de *Colombia Toma Café*, programme colombien de consommation de café.

Entre 2009 et 2016, Mme Sierra a été la consultante à plein temps et la responsable de *Colombia Toma Café*. Cette coalition, fondée par la Fédération nationale des caféiculteurs de Colombie, Nestlé, Colcafé, Casa Luker, Café OMA, Café Diamante et 25 autres torréfacteurs, a stimulé le développement du marché du café, qui a progressé de 36,1% en volume entre 2009 et 2015.

**4.2 Le Guide séquentiel de l'OIC de promotion de la consommation de café dans les pays producteurs dans la pratique : enseignements et recommandations – à noter** verbal

Les Membres entendront une présentation de M. Carlos Brando, Directeur de *P & A Marketing* et Président en exercice de *Global Coffee Platform*.

M. Brando est une personnalité bien connue de l'industrie du café, ingénieur civil de formation et titulaire d'un doctorat en études urbaines et régionales. Son expérience du secteur du café l'a amené à travailler comme consultant, notamment pour l'Organisation internationale du Café, l'Initiative pour le commerce durable, la Banque mondiale et de nombreuses autres entreprises et institutions. Il a coordonné des projets sur le café dans plus de 50 pays sur cinq continents, y compris dans les principales régions productrices de café du Brésil. Il a siégé aux conseils d'administration d'UTZ et d'*Ipanema Coffees*, il est membre du conseil des administrateurs du *Coffee Quality Institute* et, en 2017, il a reçu de l'Association africaine des cafés fins un Prix pour l'ensemble de ses réalisations. Il a également piloté l'élaboration et la mise en œuvre du Guide séquentiel de l'OIC de promotion de la consommation de café dans les pays producteurs.

**4.3 Proposition visant à établir un groupe de travail chargé d'actualiser le Guide séquentiel – à examiner et, le cas échéant, à recommander pour approbation** verbal

Afin de promouvoir la consommation, conformément à son mandat ainsi qu'à la Résolution 465 sur le niveau des prix du café, les Membres du Comité de promotion et de développement des marchés seront invités à se joindre à un groupe de travail pour contribuer à la révision et à l'amélioration du *Guide séquentiel de l'OIC de promotion de la consommation de café dans les pays producteurs*, initialement lancé en 2004. Ce groupe de travail pourrait se réunir en réunion intersession du Comité entre les 124<sup>e</sup> et 125<sup>e</sup> sessions du Conseil international du Café, avec des représentants d'autres parties clés, dont le secteur privé.

Cette initiative visant à actualiser le Guide séquentiel sera également examinée par le Comité des finances et de l'administration et le Conseil international du Café dans le cadre d'un ensemble de mesures nécessitant des ressources supplémentaires pour appliquer la Résolution 465.

**5. Recommandations au Conseil international du Café à sa 124<sup>e</sup> session - à examiner** verbal

Le Comité conviendra des principales mesures à prendre pour conseiller le Conseil et lui faire des recommandations sur la promotion de la consommation et le développement des marchés.

**6. Questions diverses – à examiner** verbal

**7. Date de la prochaine réunion– à noter** verbal

La prochaine réunion du Comité aura lieu à Londres (Royaume-Uni) pendant la 125<sup>e</sup> session du Conseil international du Café.

**DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE**

Mandat du Comité de promotion et de développement des marchés (Annexe IV)



**Private Sector Consultative Board**  
48<sup>th</sup> Meeting  
27 March 2019 (16:00)  
Nairobi, Kenya

**Draft Agenda**

<b>Item</b>	<b>Document</b>
<b>1. Draft Agenda – to adopt</b>	PSCB-159/19
<b>2. Report on the meeting of 19 September 2018 – to consider and, if appropriate, to approve</b>	<a href="#">PSCB-158/18</a>
<b>3. Efforts of the ICO to involve the Private Sector in the implementation of Resolution 465 – to note</b>	verbal
The Executive Director will report on the measures taken to mobilize and establish partnerships with the private sector in the implementation of Resolution 465 on coffee price levels.	
<b>3.1 Role of the Private Sector in the implementation of Resolution 465 – to consider</b>	verbal
The Board will consider the following presentations on strategies and actions that the private sector can take to address coffee price volatility and contributions to the implementation of Resolution 465 on coffee price levels.	
<ul style="list-style-type: none"><li>• African Fine Coffees Association (AFCA)</li><li>• Global Coffee Platform (GCP)</li><li>• International Women’s Coffee Alliance (IWCA)</li><li>• Sustainable Coffee Challenge (SCC)</li><li>• Specialty Coffee Association (SCA) and World Coffee Research (WCR).</li></ul>	



**4. Consultation on conversion factors for roasted, decaffeinated, liquid and soluble coffee – to consider** [SC-91/19](#)

The Head of Operations will consult the Board on the reviewing of the conversion factors for roasted, decaffeinated, liquid and soluble coffee, as stipulated in Article 2 of the 2007 Agreement.

**5. Recommendations to the Council – to note** verbal

The Chair will summarize any recommendations agreed by the PSCB at this meeting to be conveyed to the Council for consideration or approval.

**6. Other business – to consider** verbal

**7. Date of next meeting – to note** verbal

Members are invited to suggest matters for consideration at the next meeting.

The next meeting will take place in London, United Kingdom at the time of the 125<sup>th</sup> Council Session from 23 to 27 September 2019.

REFERENCE DOCUMENTS
---------------------

<a href="#">Terms of reference for the Private Sector Consultative Board (Annex II)</a>
---



**Groupe restreint du Forum consultatif**

12<sup>e</sup> réunion  
28 mars 2018 (17h00)  
Nairobi (Kenya)

**Ordre du jour provisoire**

**Point**

**Document**

1. **Ordre du jour – à adopter** CG-34/19

2. **Rapport de la dernière réunion du Groupe restreint – à examiner et, le cas échéant, à approuver** [CG-33/18](#)

Le document [CG-33/18](#) contient le rapport de la 11<sup>e</sup> réunion du Groupe restreint.

4. **Huitième Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café – à passer en revue** [CF-16/18](#)

Le Groupe restreint examinera les résultats du huitième Forum qui s'est tenu le 18 septembre 2018, et étudiera les moyens de donner suite aux idées qui y ont été avancées.

5. **Neuvième Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café – à examiner** CG-35/19

Le Groupe examinera les aspects suivants du 9<sup>e</sup> Forum, qui se tiendra pendant la 125<sup>e</sup> session du Conseil international du Café, du 23 au 27 septembre 2019 :

- **Sujet** - un thème général de discussion sera identifié.
- **Format** - arrangements, facilitation et autres questions
- **Participants** - personnes ou organisations qui devraient être invitées à faire des présentations ou à participer.
- **Parrainage** - suggestions de commanditaires potentiels
- **Matériel et information** - comment élaborer du matériel et de l'information pour faciliter les discussions du Forum

6. **Questions diverses – à examiner** verbal
7. **Date de la prochaine réunion – à noter** verbal

La prochaine réunion se tiendra pendant la 126<sup>e</sup> session du Conseil, du 20 au 24 avril 2020.

<b>DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE</b>
<a href="#"><u>Mandat du Groupe restreint du forum consultatif sur le financement dans le secteur du café (Annexe VII)</u></a>
<a href="#"><u>Mandat du Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café (Annexe I)</u></a>
<a href="#"><u>Rapport de synthèse du premier Forum consultatif</u></a>
<a href="#"><u>Rapport de synthèse du deuxième Forum consultatif</u></a>
<a href="#"><u>Rapport de synthèse du troisième Forum consultatif</u></a>
<a href="#"><u>Rapport de synthèse du quatrième Forum consultatif</u></a>
<a href="#"><u>Rapport de synthèse du cinquième Forum consultatif</u></a>
<a href="#"><u>Rapport de synthèse du sixième Forum consultatif</u></a>
<a href="#"><u>Rapport de synthèse du septième Forum consultatif</u></a>
<a href="#"><u>Rapport de synthèse du huitième Forum consultatif</u></a>